

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Dans Siné Hebdo n° 27

Ah les petites femmes de Paris peuvent-elle porter plus de 25 kg ?

- « Au boulot », la chronique de Gérard Filoche dans « Siné-hebdo » -

Date de mise en ligne : vendredi 20 mars 2009

Démocratie & Socialisme

Le port de charges par du personnel féminin était hier encore limité à 25 kg. Le Code du travail « recodifié » par Fillon, Larcher, Chirac, Sarkozy et le Medef fruit d'une ordonnance de 2004, passée aux forceps le 12 mars 2007 et entrée en vigueur le 1er mai 2008, a escamoté cette limitation maxima (ex-article R.234-6).

Il précise même, au nom de l'égalité professionnelle entre les sexes, que les femmes peuvent porter autant de charges que les hommes. On nous avait déjà fait le coup en 1993 avec l'extension du travail de nuit aux femmes, alors que nous, bonnes pommes, pensions que l'égalité professionnelle consisterait à restreindre celui des hommes...

Siné Hebdo s'est procuré un échange de mels entre un directeur adjoint du Travail DDTEFP de Paris et la Direction générale du Travail (DGT). Parce qu'un inspecteur du travail parisien s'inquiète de salariées portant des poids excessifs, la DDEFTP y demande à la DGT si cette disparition de la limitation des charges manipulables par des femmes est un « acte volontaire », ou si elle sera rétablie dans un prochain décret, toujours en attente, relatif aux « oublis et erreurs » de la recodification. L'ingénieur de prévention (bureau CT3 de la DGT) répond, après un échange avec les « pilotes » de la recodification, qu'il s'agit bien d'une « suppression volontaire » et qu'il reste à vérifier « avec davantage de précision les incidences éventuelles ».

La novlangue n'étouffe pas les « recodificateurs » qui ont osé réécrire, sans aucun respect du droit constant, dans le dos du peuple et des syndicats, le code du travail, un droit intime, quotidien, fruit de 160 ans de luttes, de larmes, de sueur et de sang... La DGT (dirigée par Jean-Denis Combexelle, l'homme-clef de cette recodification dont Liaisons sociales a révélé qu'il déjeunait une fois par mois avec Denis Gauthier-Sauvagnac) ajoute une remarque : « Les récentes données scientifiques des physiologistes et des ergonomes tendent à ne plus appréhender un seuil indépendamment du contexte (facteurs aggravants tels que l'ambiance physique, la cadence, la durée d'exposition...) ».

En clair : en matière de manutention manuelle, il n'y aura plus de seuil maximal, mais « une approche chiffrée indicative » selon l'environnement. Est-ce à dire que les petites femmes de Paris ne seraient pas tenues de porter 25 kg, mais que les solides femmes de banlieue le pourraient ? Question d' « ambiance physique » à déterminer ?

L'un des « recodificateurs » avait osé écrire en 2007 qu'« Il faudra des mois voire des années pour que le nouveau code révèle tous ses secrets », ajoutant que « ce sera un effort colossal pour les usagers ». En matière de port de charges, c'est déjà le cas : on réclame désormais des femmes colosses...

Gérard Filoche